
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
QUI AURA LIEU LE **JEUDI 13 NOVEMBRE 2003** À 19 h
DANS LA SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES

- 18 h **COMITÉ PLÉNIER - RÉUNION «À HUIS CLOS»**
 SALLE DE COMITÉ C-11, PLACE TOM DAVIES
 Objet de la réunion : une question portant sur un litige
- 19 h **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**
 SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES

(VEUILLEZ FERMER LES TÉLÉPHONES CELLULAIRES ET LES TÉLÉAVERTISSEURS.)

La salle du Conseil de la Place Tom Davies est accessible en fauteuil roulant. Si vous désirez obtenir un appareil auditif, veuillez communiquer avec le greffier municipal, avant la réunion. Les personnes qui prévoient avoir besoin d'assistance doivent s'adresser au bureau du greffier municipal, au moins 24 heures avant la réunion, aux fins de dispositions spéciales. Veuillez composer le (705) 671-2489, poste 2475; appareils de télécommunications pour les malentendants (ATS) (705) 688-3919. On peut consulter l'ordre du jour au site Web de la Ville à l'adresse suivante www.city.greatersudbury.on.ca.

1. Moment de silence
2. Appel nominal
3. Déclarations d'intérêt pécuniaire

AUDIENCES PUBLIQUES

{AUCUNE}

DÉLÉGATIONS

4. Lettre datée du 29 août 2003 de l'Association canadienne du diabète au sujet du 50e anniversaire de l'Association canadienne du diabète et des progrès accomplis dans les choix de traitements disponibles. 1
(EXPOSÉ ORAL)
- Jennifer MacKinnon, directrice régionale, Association canadienne du diabète
5. Rapport daté du 7 novembre 2003 de l'administrateur en chef au sujet du document de discussion *Building the City of Tomorrow* (bâtir la ville de demain), version définitive. 2 - 4
(EXPOSÉ ORAL) (À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT)
- Mark Mieto, administrateur en chef

(Le rapport définitif comprend un résumé de la séance de rétroaction tenue le 10 octobre 2003 au Centre Trillium et le document de discussion original distribué en octobre 2003. Cette démarche de consultation publique a débuté en mars dernier après les délibérations budgétaires afin d'aborder les problèmes budgétaires à résoudre de la Ville. Une résolution lors de la séance du 23 octobre 2003 du Conseil municipal prévoit l'expédition du rapport au Maire et au Conseil en janvier 2004.)

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

À cette étape de la réunion, l'adjoint au maire Petryna rapportera toute question traitée pendant la séance à huis clos. Le Conseil examinera ensuite les résolutions ou les règlements.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DES PRIORITÉS du 12 nov. 2003

À cette étape de la réunion, l'adjoint au maire Courtemanche, président du Comité des priorités, saisira le Conseil de toute question nécessitant l'approbation de ce dernier.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PLANIFICATION du 4 nov. 2003

À cette étape de la réunion, le conseiller Bradley, président du Comité de planification, saisira le Conseil de toute question nécessitant l'approbation de ce dernier.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE pour les articles C-1 à C-13 de l'ordre du jour des résolutions)

(Par souci de commodité et pour accélérer le déroulement des réunions, les questions d'affaires répétitives ou routinières sont incluses à l'ordre du jour des résolutions, et on vote collectivement pour toutes les questions de ce genre.

À la demande d'un conseiller, on pourra traiter isolément d'une question d'affaires de l'ordre du jour des résolutions par voie de débat ou par vote séparé. Dans le cas d'un vote séparé, la question d'affaires isolée est retirée de l'ordre du jour des résolutions et on ne vote collectivement qu'au sujet des questions à l'ordre du jour des résolutions.

Toutes les questions d'affaires à l'ordre du jour des résolutions sont inscrites séparément au procès-verbal de la réunion.)

PROCÈS-VERBAUX

- C-1 Rapport n° 60, Conseil municipal, procès-verbal de la réunion du 23 octobre 2003.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ) M1 - M13
- C-2 Rapport n° 25, Comité des priorités, procès-verbal de la réunion du 12 novembre 2003
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)(PROCÈS-VERBAL DÉPOSÉ)
- C-3 Rapport n° 26, Comité de planification, procès-verbal de la réunion du 4 novembre 2003
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ) M14 - M26
- C-4 Rapport n° 20, Conseil d'administration de la Bibliothèque publique de la Ville du Grand Sudbury, procès-verbal de la réunion du 18 septembre 2003
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU) M27 - M28
- C-5 Rapport de l'Office de la protection de la nature du district du Nickel, procès-verbal de la réunion du 15 octobre 2003
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU) M29 - M32
- C-6 Rapport du Comité de dépouillement des soumissions, procès-verbal de la réunion du 4 novembre 2003
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU) M33 - M34
- C-7 Rapport du Conseil d'administration des Services policiers du Grand Sudbury, procès-verbal de la réunion du 10 septembre 2003
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU) M35 - M40

SOUMISSIONS

{AUCUNE}

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RAPPORTS DE GESTION COURANTS

- C-8 Rapport daté du 5 novembre 2003 du directeur général des Travaux publics au sujet de la mise à jour des redevances forfaitaires de déversement. **5 - 6**
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) (CONSULTEZ LE RÈGLEMENT 2003-281)

(Le personnel a demandé et reçu l'approbation de revoir et de mettre à jour le système de redevances forfaitaires de déversement lors de la réunion du Conseil tenue le 12 août 2003.)

- C-9 Rapport daté du 5 novembre 2003, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Travaux publics au sujet des panneaux indiquant les passages pour aînés. **7 - 9**
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

(Lors de la réunion du Conseil tenue le 23 octobre 2003, on a demandé au personnel de la Ville d'étudier la possibilité d'installer des panneaux indicateurs de passages pour aînés à tous les endroits connus de circulation pédestre d'aînés. On a aussi demandé une estimation du coût de ces panneaux.)

- C-10 Rapport daté du 28 octobre 2003 du directeur général des Services de développement économique et de planification au sujet du comité consultatif sur le contrôle des animaux. **10 - 11**
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

(Lors de sa réunion du 24 octobre 2002, le Conseil a approuvé les recommandations du personnel et il a demandé au personnel de rédiger un Règlement sur le contrôle des animaux qui devait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2003. Cette motion prévoyait aussi l'établissement d'un Comité consultatif composé de citoyens afin de surveiller l'application du nouveau Règlement sur le contrôle des animaux.

Le 12 août 2003, le Conseil a approuvé la recommandation voulant que les Services de contrôle des animaux soient confiés à un entrepreneur privé et, ce faisant, mettant un terme à la longue démarche d'établir tous les détails du Service de contrôle des animaux et de sa prestation.

À présent que le Règlement est en vigueur et que la décision sur la prestation de services a été prise, il convient d'établir un Comité consultatif afin d'examiner le Règlement et de surveiller la prestation du service et de faire des recommandations qui puissent améliorer tant le Règlement que la prestation du service.)

SONDAGE(S) TÉLÉPHONIQUE(S)

{AUCUN}

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS

2003-276 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR CONFIRMER LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL LORS DE SA RÉUNION DU 13 NOVEMBRE 2003

2003-277 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER LA VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE 15936 DE LA SECTION EST DE SUDBURY CONNUE SOUS LE NOM DE 346, RUE MURRAY, SUDBURY À JANET MACKENZIE

Réunion du Comité de planification tenue le 4 novembre 2003

2003-278A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE CONVENTION DE CONSULTATION AVEC EARTH TECH (CANADA) INC. POUR L'ÉTUDE DE BASE SUR LES TRANSPORTS POUR LE NOUVEAU PLAN OFFICIEL

Résolution du Conseil N° 2003-328

2003-279A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR NOMMER DES AGENTS MUNICIPAUX D'EXÉCUTION DE RÈGLEMENTS AUX FINS D'APPLICATION DES ARTICLES SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE ET LE STATIONNEMENT POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU RÈGLEMENT 2001-1 ET DU RÈGLEMENT PORTANT SUR LES ITINÉRAIRES DES POMPIERS 2003-30T

(Ce règlement actualise la liste d'agents municipaux d'exécution de règlements.)

2003-280 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE SUBVENTION AUX FINS D'UNE ASSURANCE RESPONSABILITÉ POUR CERTAINS GROUPES BÉNÉVOLES COMMUNAUTAIRES NON ASSURÉS

Recommandation du Comité des priorités 2003-63

(Ce règlement autorise la Ville du Grand Sudbury à continuer l'ancienne pratique des municipalités de la région à fournir, par voie de subvention, une assurance de responsabilité civile des entreprises (autre que pour la couverture de la responsabilité quant aux boissons alcoolisées) pour la tenue d'événements communautaires précisés, qui sont parrainés par des groupes bénévoles communautaires sans autre forme d'assurance.)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

- 2003-281 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2002-331G PORTANT
SUR LA COLLECTE, L'ENLÈVEMENT ET L'ÉLIMINATION
DES DÉCHETS DANS LA VILLE DU GRAND SUDBURY

Rapport daté du 5 novembre 2003 du directeur général des
Travaux publics.

5 - 6

- 2003-282 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR ÉTABLIR UNE POLITIQUE SUR LES MATÉRIAUX
DE REMBLAYAGE EXCÉDENTAIRES

(Ce Règlement établit la politique de la Ville au sujet de l'élimination
des matériaux de remblayage excédentaires occasionnés par les
Travaux publics et leurs délégués au directeur des services de
construction de la Ville, la responsabilité d'administrer la politique
sur les matériaux de remblayage excédentaires et d'autoriser
l'élimination des matériaux de remblayage excédentaires
conformément à la politique.)

Réunion du Comité des priorités tenue le 12 novembre 2003

- 2003-283 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR ADOPTER DES POLITIQUES SUR LE LOGEMENT
SOCIAL

Réunion du Comité des priorités tenue le 12 novembre 2003

CORRESPONDANCE À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT

- C-11 Rapport daté du 28 octobre 2003 du directeur général des Services de
développement économique et de planification au sujet du bruit excessif
provenant de terrasses de bars locaux - section sud de la Ville.

12 - 13

(Lors de la réunion du Conseil municipal tenue le 9 octobre 2003, le conseiller Davey a
présenté une pétition à l'adjointe au greffier municipal concernant le bruit excessif provenant
des terrasses extérieures situées à des établissements locaux. On a fait suivre cette pétition
à M. Bryan Gutjahr, gestionnaire de l'Exécution des règlements, pour son examen.)

Lors de la réunion du Conseil municipal tenue le 23 octobre 2003, le conseiller Davey a
demandé que le personnel rédige un rapport au sujet du bruit provenant des terrasses
extérieures situées à des bars locaux.)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

CORRESPONDANCE À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT (suite)

- C-12 Rapport daté du 28 octobre 2003 de la directrice générale de la Santé et des Services sociaux au sujet d'un règlement d'équité salariale pour les organismes par procuration de soins à l'enfant sans but lucratif. **14 - 15**

(Le ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance (MSCFE) a informé la Ville du Grand Sudbury qu'un financement sera disponible pour aider les organismes par procuration de soins à l'enfant sans but lucratif à respecter leurs obligations en matière d'équité salariale résultant du règlement entre le gouvernement de l'Ontario et cinq syndicats. Le gouvernement de l'Ontario a convenu de fournir 240 millions de dollars de financement en vue de l'équité salariale pendant les trois prochaines années (2003-2005) aux organismes de paiement de transfert.)

- C-13 Rapport daté du 21 octobre 2003 de la directrice générale de la Santé et des Services sociaux au sujet du Rapport de mi-étape sur les alertes par très grands froids. **16 - 18**

(Le 24 janvier 2003, le Conseil de la Ville du Grand Sudbury a approuvé deux ans de financement en vue de l'alerte par très grands froids.

L'alerte par très grands froids est une intervention d'urgence à court terme afin d'accroître les services disponibles aux gens qui sont particulièrement vulnérables par très grands froids. On encourage les personnes dans la rue de volontairement se rendre aux refuges et aller chercher les services. Les personnes, qui peuvent aussi être à risque en raison des basses températures chez elles, sont aussi admissibles à ces services.)

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER

QUESTIONS RENVOYÉES ET QUESTIONS REPORTÉES

{AUCUNE}

RAPPORTS DES GESTIONNAIRES

- R-1 Rapport daté du 5 novembre 2003, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Services corporatifs au sujet des Règlements sur les heures d'ouverture des magasins. **19 - 25**
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) (CONSULTEZ LE RÈGLEMENT 2003-284)

(Ce rapport traite de la demande du centre commercial New Sudbury Shopping Centre visant une exemption par rapport aux règlements de la Ville du Grand Sudbury sur les heures de fermeture des magasins, afin de laisser ces derniers ouverts jusqu'à 21 h les samedis suivants : le 29 novembre 2003; le 6 décembre 2003; le 13 décembre 2003 et le 20 décembre 2003.)

RÉSOLUTION:

QUE tous les règlements existants sur les heures de fermeture des magasins des anciennes municipalités soient révoqués.

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

RAPPORTS DES GESTIONNAIRES (suite)

2003-284 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND
SUDBURY POUR RÉVOQUER LES RÈGLEMENTS
DES ANCIENNES MUNICIPALITÉS SUR LA
FERMETURE DES MAGASINS

R-2 Rapport daté du 30 octobre 2003 de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs au sujet d'une demande de renommer la salle de réunion centrale au Centre Trillium « Salle Lionel E. Lalonde Room ».
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

26 - 29

MOTIONS

R-3 **Présentée par monsieur le maire Gordon :**

ATTENDU QUE la notion de la retraite obligatoire viole l'esprit de la Charte canadienne des droits et libertés et que la Charte a été invoquée avec succès sur cette question;

ATTENDU QU'aucune loi ontarienne n'exige la retraite à l'âge de 65 ans;

ATTENDU QUE la Ville du Grand Sudbury encourage les citoyens de tout âge à réaliser leurs buts personnels et professionnels;

ATTENDU QUE le maire et le Conseil ont reconnu le savoir, les compétences et la sagesse accumulés de la population croissante des aînés à Sudbury en instituant un Comité du Maire et du Conseil sur les questions relatives aux aînés, en établissant le but de promouvoir « le bien-être de nos citoyens dans une collectivité saine, sécuritaire et stimulante » et en adoptant d'autres politiques favorables aux aînés;

ATTENDU QUE certains employés de la Ville peuvent avoir le désir et la capacité de continuer à travailler après l'âge de 65 ans et l'expérience nécessaire pour ce faire;

PAR CONSÉQUENT, le Maire et le Conseil demandent par la présente à l'administrateur en chef de présenter une nouvelle politique sur la retraite des employés au nouveau Conseil municipal dès que possible.

ADDENDA

PÉTITIONS CIVIQUES

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

PÉRIODE DE QUESTIONS

AVIS DE MOTIONS

SÉANCE À HUIS CLOS (Articles incomplets)

LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 h (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

***{UNE MAJORITÉ DES DEUX TIERS EST REQUISE POUR POURSUIVRE LA RÉUNION APRÈS
22 h.}***

Le 7 novembre 2003

**THOM M. MOWRY,
GREFFIER MUNICIPAL**

**CORRIE-JO CAPORALE,
SECRÉTAIRE DU CONSEIL**